Principaux éléments du projet de convention collective de deux ans entre Postes Canada et l'ACMPA

Durée de la convention

Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028

Augmentations salariales

- **2027 :** Augmentation de 2,6 % par rapport aux taux de rémunération de 2026
- **2028 :** Augmentation de 2,5 % par rapport aux taux de rémunération de 2027

Prime à la signature

Le personnel représenté par l'ACMPA qui travaille à Postes Canada à la date de ratification recevra également un paiement forfaitaire n'ouvrant pas droit à pension (moins les retenues applicables) :

- 500 $ pour les maîtres de poste et les autres membres du personnel à temps plein
- 250 $ pour les autres membres du personnel

Indemnité de location

Les maîtres de poste qui fournissent des services postaux dans leurs propres installations auront droit à des augmentations de leur indemnité de location :

- **2027 :** Augmentation de 2,6 % par rapport au taux du 1er janvier 2026
- **2028 :** Augmentation de 2,5 % par rapport au taux de 2027

Indemnité des adjoints principaux et des adjointes principales

415 $ par année en 2027 et en 2028

Barème des tarifs de soins dentaires

- **2027 :** Barème des tarifs de soins dentaires 2026
- **2028 :** Barème des tarifs de soins dentaires 2027

Indemnité supplémentaire

L'indemnité annuelle passe à 750 $ pour 2027 et 2028; aucun changement n'est apporté au montant total du fonds.

Indemnité de vie chère

Les dates ont été mises à jour dans la convention collective pour 2027 et 2028.

DK23367